
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 MARS 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 6

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

AVEC LA VILLE DE NIORT

Date de convocation : 17 mars 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée en fin de séance après les votes des délibérations), Mme ZANATTA, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR (arrivé à 15 H 45), M. FERON, Mme AUMONIER, Mme BARATON (arrivée à 14 H 55), M. BAUDIN (arrivé à 14 H 45).

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée en fin de séance après
les votes des délibérations,
Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à Mme GIRARDIN, jusqu'à son arrivée à 15 H 15.
M. GAY, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose,

Les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité, pour les collectivités publiques et les établissements publics locaux, de constituer des groupements de commandes.

.../...

La Ville de Niort est chargée de préparer quotidiennement 4 000 repas pour les usagers des restaurants scolaires.

Le CCAS de Niort assure également la fabrication de 150 repas journaliers pour les usagers des structures de multi-accueil de la petite enfance.

Dans un souci de cohérence de l'offre alimentaire (produits bio et de qualité, circuits courts, utilisation de produits frais...) proposée par les services gérés par la commune de Niort et afin de faire bénéficier le CCAS du volume des achats et de la logistique de la restauration scolaire, la Ville de Niort et le CCAS ont décidé de constituer un groupement de commandes pour leurs futurs fournisseurs de denrées alimentaires.

La Ville de Niort sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

La convention jointe précise l'étendue des besoins par lots. Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la Ville de Niort et du CCAS ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à la signer ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les marchés à intervenir.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 mars 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU